

IICA/CE/Res.344(XXI-O/01)
26 juillet 2001
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 344

**FINANCEMENT DU FONDS ORDINAIRE POUR 2002 ET 2003 ET
AFFECTATION DES RESSOURCES POUR 2002**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa vingt et unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.387(01) « Programme-budget 2002-2003 »,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) établit :

à son article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le Programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres... »;

à son article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;

à son article 14.b, que le Comité exécutif a pour attribution « d'examiner le projet de Programme-budget biennal que le Directeur général soumet à la considération du Conseil et de formuler là-dessus les observations et les recommandations qu'il estime appropriées »;

Que, au cours de la présente réunion, les délégués ont émis des commentaires et des observations au sujet du projet présenté par le Directeur général, à l'effet que des modifications

soient apportées à l'affectation détaillée des ressources par priorité thématique pour l'année 2002;

Que, compte tenu du fait qu'une nouvelle administration se mettra en place en 2002 et qu'il lui faudra disposer de la souplesse nécessaire pour proposer une ventilation détaillée des ressources pour l'année 2003, le Directeur général a présenté un projet de Programme-budget comportant une ventilation détaillée des fonds pour 2002 seulement, avec un montant global pour 2003,

DÉCIDE :

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture que, lors de sa onzième réunion ordinaire, il approuve le montant annuel global de 30 000 000 \$US au titre du Fonds ordinaire pour le Programme-budget 2002-2003.
2. De demander au Directeur général qu'il prépare une version modifiée de la ventilation des ressources pour l'année 2002, dans laquelle il sera tenu compte des suggestions, commentaires et observations formulés verbalement et par écrit pendant la présente réunion ordinaire du Comité exécutif. Ladite version sera envoyée au plus tard le 31 août de la présente année à tous les États membres. Ces derniers seront invités à formuler des commentaires additionnels afin de permettre au Directeur général de préparer le projet de Programme-budget qui sera soumis au Conseil, lors de sa onzième réunion ordinaire, dans les délais fixés par les règles en vigueur.
3. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture que, lors de sa onzième réunion ordinaire :
 - 3.1 Il autorise le Comité exécutif, à sa vingt-deuxième réunion ordinaire qui se tiendra en 2002, à approuver l'affectation détaillée des ressources pour l'année 2003, pour un montant total de 30 000 000 \$US du Fonds ordinaire;
 - 3.2 Il établit que, dans le but de financer le Fonds ordinaire au cours des années 2002 et 2003, les États membres versent dans leur ensemble des quotes-parts d'un montant annuel de 27 508 680 \$US, conformément aux montants indiqués dans l'échelle des quotes-parts figurant à l'annexe A de la présente résolution, et que l'Institut

prévoit de recevoir un montant de 2 491 320 \$US au titre des recettes diverses pendant chaque année de l'exercice biennal;

- 3.3 Il autorise le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget, pour autant que le total de ces transferts n'augmente ou ne diminue pas les montants escomptés de ces chapitres de plus de 10 % et ne modifie pas substantiellement les priorités approuvées;
- 3.4 Il autorise le Directeur général à effectuer les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources recommandée dans la présente résolution, au cas où les recettes de chacun des exercices seraient inférieures aux montants programmés. Le Directeur général avisera le Comité exécutif et le Conseil en conséquence si cette situation se produit.
- 3.5 Il donne pour instruction au Directeur général que toute contribution de ressources au Fonds ordinaire qui dépasse le montant total approuvé pour l'exercice biennal, ainsi que les soldes des postes budgétaires non dépensés qui n'ont pas été engagés soient versés aux sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire.

ANNEXE A

ÉCHELLE DES QUOTES-PARTS
2002-2003
(\$US)

ÉTATS-MEMBRES	% OEA		% IICA		MONTANT IICA	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Antigua-et-Barbuda	0,02	0,02	0,02	0,02	5 502	5 502
Argentine	4,90	4,90	4,90	4,90	1 347 925	1 347 925
Bahamas	0,07	0,07	0,07	0,07	19 443	19 443
Barbade	0,08	0,08	0,08	0,08	22 007	22 007
Belize	0,03	0,03	0,03	0,03	8 253	8 253
Bolivie	0,07	0,07	0,07	0,07	19 256	19 256
Brésil	8,55	8,55	8,55	8,55	2 351 992	2 351 992
Canada	12,36	12,36	12,36	12,36	3 399 881	3 399 881
Chili	0,54	0,54	0,54	0,54	148 547	148 547
Colombie	0,94	0,94	0,94	0,94	258 582	258 582
Costa Rica	0,13	0,13	0,13	0,13	35 761	35 761
Dominique	0,02	0,02	0,02	0,02	5 502	5 502
Équateur	0,18	0,18	0,18	0,18	49 516	49 516
El Salvador	0,07	0,07	0,07	0,07	19 256	19 256
États-Unis d'Amérique	59,47	59,47	59,47	59,47	16 359 412	16 359 412
Grenade	0,03	0,03	0,03	0,03	8 253	8 253
Guatemala	0,13	0,13	0,13	0,13	35 761	35 761
Guyana	0,02	0,02	0,02	0,02	5 502	5 502
Haïti	0,07	0,07	0,07	0,07	19 256	19 256
Honduras	0,07	0,07	0,07	0,07	19 256	19 256
Jamaïque	0,18	0,18	0,18	0,18	49 516	49 516
Mexique	6,08	6,08	6,08	6,08	1 672 528	1 672 528
Nicaragua	0,07	0,07	0,07	0,07	19 256	19 256
Panama	0,13	0,13	0,13	0,13	35 761	35 761
Paraguay	0,18	0,18	0,18	0,18	49 516	49 516
Pérou	0,41	0,41	0,41	0,41	112 786	112 786
République dominicaine	0,18	0,18	0,18	0,18	49 516	49 516
Saint-Kitts-et-Nevis	0,02	0,02	0,02	0,02	5 502	5 502
St-Vincent-et-les Grenadines	0,02	0,02	0,02	0,02	5 502	5 502
Sainte-Lucie	0,03	0,03	0,03	0,03	8 253	8 253
Suriname	0,07	0,07	0,07	0,07	19 256	19 256
Trinité-et-Tobago	0,18	0,18	0,18	0,18	49 516	49 516
Uruguay	0,26	0,26	0,26	0,26	71 523	71 523
Venezuela	3,20	3,20	3,20	3,20	880 278	880 278
TOTAL PARTIEL	98,76	98,76	98,76	98,76	27 167 572	27 167 572
Cuba ¹	1,24	1,24	1,24	1,24	341 108	341 108
TOTAL QUOTES-PARTS	100,00	100,00	100,00	100,00	27 508 680	27 508 680
RECETTES DIVERSES					2 491 320	2 491 320
TOTAL FONDS ORDINAIRE					30 000 000	30 000 000

¹ Figure dans ce tableau uniquement aux fins de la ventilation des quotes-parts.